RÉPUBLIQUE FRANCAISE ***DEL-2025-032***

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-QUATRE AVRIL,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 18 avril 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON

OBJET : Finances-Patrimoine - Travaux de la résidence « La Corbeille d'Argent » - Prise en charge par le CCAS des frais liés au déménagement des résidents.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de réhabilitation de la résidence « La Corbeille d'Argent » engagés en ce début d'année 2025 nécessitent le déménagement de quelques résidents installés au rez-de-chaussée de la résidence vers un autre logement de la même résidence.

Ce changement n'étant pas du fait des résidents, après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité accepte de rembourser aux résidents concernés, sur présentation de justificatifs ou de prendre en charge directement, le montant :

- du déménagement vers le nouveau logement au sein de la résidence ;
- des frais de transfert des opérateurs téléphoniques ;
- des frais liés au changement d'adresse et
- de tout autre frais lié au déménagement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250424-DEL-2025-032-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025